Paris, le 4 juillet 2011

smpsante.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION INTERSYNDICALE DU 30 JUIN 2011 ORGANISÉE PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTE D'ILE DE FRANCE

Cette réunion fait suite à celle du 5 décembre 2010 – Compte rendu sur le site du smps rubrique ma région (AP-HP et Île de France)

OBJET : Campagne d'évaluation 2011 des chefs d'établissement.

L'ARS a rappelé les actions qui sont engagées dans le cadre de la prochaine campagne d'évaluation des chefs d'établissement.

- Le cadre du recours à un prestataire extérieur a été précisé. Le cabinet Bernard Brunhes Consultant ~~Il~~ est chargé d'une mission de formation des évaluateurs en juillet 2011 et de la ~~préparation~~ rencontre des évalués (fin août début septembre 2011, sur ½ journée).

- Un guide de l'évaluation est en cours d'élaboration pour faciliter la professionnalisation des entretiens.

- Un courrier sera adressé aux chefs d'établissement pour leur présenter le dispositif et les inciter à y participer.

- Les entretiens d'évaluation devraient débuter à compter du 15 septembre 2011.

- Par ailleurs, un dispositif d'accueil des nouveaux arrivants dans la région est en cours de réflexion. Une démarche similaire s'adresserait aux cadres de direction prenant des fonctions de chefs d'établissement dans la région pour la première fois.

Le SMPS a rappelé que la campagne d'évaluation doit être placée sous le signe du respect des professionnels.

Les difficultés de la précédente campagne ne doivent pas se reproduire : l'entretien d'évaluation doit être un moment privilégié de dialogue sans à priori, dans la confiance et l'estime mutuelles.

Il faut clairement identifier les évaluateurs, que ce soit au niveau du siège de l'ARS ou que ce soit le délégué territorial.

L'évaluation doit être orientée sur les compétences mises en œuvre, et non sur la situation de l'établissement. Les missions du directeur méritent d'être distinguées des objectifs de l'établissement.

Les chefs d'établissement sont des professionnels responsables, rompus aux techniques de management. Ils attendent la prise en compte de cette réalité par l'ARS, et également par les consultants du cabinet Bernard Brunhes.

Par ailleurs, l'ARS indique qu'elle étudie actuellement les conditions dans lesquelles s'inscriraient les instructions de dossiers de demande de prolongation d'activité émanant des directeurs d'hôpital.

Jérémie SÉCHER Michel LOUIS-JOSEPH-DOGUÉ